



Rapport SCAHAW de 1998 : Obsolescence des constats, limites méthodologiques et opacité des observations La filière a fortement évolué en 20 ans !

Résumé analytique

Le Comité scientifique sur la santé et le bien-être des animaux (SCAHAW) était chargé entre 1997 et 2003 de rendre à la Commission européenne des avis sur une série de thématiques relatives à la santé et au bien-être des animaux. Celui de 1998 sur les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras s'avère fort critiquable tant du point de vue méthodologique que des conclusions et recommandations.

Dénué de description méthodologique précise, le rapport formule plusieurs allégations non-documentées et réfutées par la réalité des conditions de vie des palmipèdes gras. Le rapport admet en outre son incapacité à émettre des conclusions sur des aspects fondamentaux tels que la stéatose hépatique du foie ainsi que le comportement des palmipèdes au moment de l'alimentation assistée, fait bien problématique pour l'élaboration de recommandations valides du point de vue de la prise de décision politique.

Parallèlement, le rapport souffre aujourd'hui de son **obsolescence**. Depuis 1998, de nombreuses évolutions ont été engagées par les producteurs sur des aspects centraux :

- le mode de logement en phase d'engraissement (passage des cages individuelles aux logements collectifs)
- et les dispositifs d'alimentation assistée (optimisation des appareils de type pneumatique et hydraulique).

Par ailleurs, plusieurs études scientifiques ont été publiées après 1998, notamment sur l'appétit des palmipèdes à l'engraissement, ou sur l'impact de cette phase sur les oiseaux par des approches comportementale et neurophysiologique (réponse aux indicateurs de stress et de nociception).

En définitive, le rapport SCAHAW sur les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras souffre après plus d'une vingtaine d'années d'une obsolescence qui le disqualifie clairement comme rapport de référence sur le bien-être des palmipèdes gras. Il ne peut plus apporter une opinion véritable sur la réalité de la production de foie gras.

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DU FOIE GRAS - EURO FOIE GRAS ASBL

11, Rue de l'Industrie - B-1000 BRUXELLES

<http://www.eurofoiegras.com/en/>

Pour plus d'informations :

Mélanie LAMAISON, Farid SAFI, AliénorEU

melanie.lamaison@alienoreu.com; farid.safi@alienoreu.com

Fier de promouvoir le métier de producteur de foie gras depuis sa création en 2008, Euro Foie Gras s'engage à informer correctement et avec transparence au sujet de la production de foie gras en Europe. Fournir une information fiable et correcte sur le mode de production doit permettre aux décideurs tant au niveau européen que national d'édicter des règles basées sur des éléments factuels et de faire contrepoids aux idées reçues et fausses informations associées à la production de foie gras.

La critique de la production de foie gras, et surtout de sa phase d'engraissement, n'est pas nouvelle et a toujours été fortement influencée par le manque de contact avec le terrain ainsi que l'anthropomorphisme, c'est-à-dire l'attribution de caractéristiques du comportement ou de la morphologie humaine aux animaux malgré des caractéristiques anatomiques fort différentes. Hélas, nombre de publications de plusieurs types tombent dans ces travers au sujet du bien-être des palmipèdes dans la production de foie gras, notamment le rapport de 1998 du Comité scientifique sur la santé et le bien-être des animaux¹ sur les aspects de bien-être animal de la production de foie gras², qui constitue un pilier de la littérature anti-foie gras. D'autres s'en sont inspirés comme celui de 2015 de l'Université de Cambridge sur le bien-être des canards dans la production de foie gras, qui ne s'est également pas basé sur l'expérimentation ni sur les visites de terrain pour bâtir ses conclusions.

Loin de vouloir remettre en cause les compétences des experts du Comité en charge de la rédaction du rapport SCAHAW, l'objectif est de confronter différentes allégations du rapport à la réalité de la production telle que pratiquée aujourd'hui quotidiennement par des milliers d'éleveurs passionnés, de mettre à jour un certain nombre d'autres éléments qui ne sont plus vrais aujourd'hui et de promouvoir la recherche dans un but d'amélioration constante des pratiques au bénéfice tant des animaux, des producteurs que des consommateurs.

A propos du SCAHAW



Etabli en 1997 avec mandat de conseiller la Commission européenne sur les questions relatives à la santé et au bien-être animal, le SCAHAW était composé d'experts scientifiques dans un ou plusieurs domaines de compétence du Comité tels que les maladies animales, la gestion des troupeaux, le transport, l'abattage ou encore l'expérimentation. Il a été remplacé en 2004 par le groupe scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur la santé et le bien-être des animaux.³

¹ En anglais « Scientific Committee on Animal Health and Welfare » – cité infra « SCAHAW »

² En version originale, « Welfare Aspects of the Production of Foie Gras in Ducks and Geese », SCAHAW, 1998, cité infra « rapport SCAHAW » ou bien « le rapport », disponible ici : <https://bit.ly/2twMFYx>

³ Voir la page d'accueil du Groupe scientifique sur la santé et le bien-être des animaux : <https://www.efsa.europa.eu/fr/panels/ahaw>

Absence de méthodologie



De façon similaire à ses autres rapports, le rapport du SCAHAW concernant la production de foie gras ne décrit pas de méthodologie spécifique pour la rédaction et pour cause, il réunit simplement quelques éléments scientifiques existants à l'époque sur le bien-être animal dans la production de foie gras. Il indique certes que les membres du groupe de travail chargé de la rédaction du rapport se sont rendus à des visites de ferme de palmipèdes gras en France mais sans préciser le nombre ni les objectifs des visites, sans illustrations, et surtout sans préciser si ces visites ont été menées dans le cadre du rapport ni même la méthodologie employée (p.1).

C'est ainsi que le SCAHAW précise à la fin du rapport qu'il est « *conscient que nombre des faits exposés dans le rapport sont basés sur un nombre relativement faible de publications scientifiques ou sur des observations individuelles d'experts provenant de visites d'exploitations agricoles.* » (p.68) Cet aveu démontre l'absence ou à tout le moins le caractère aléatoire de la méthodologie employée pour la rédaction de l'avis.

Des informations non (ou plus) valables



Il n'est ainsi hélas pas étonnant que le rapport contienne une série d'affirmations ne correspondant pas ou plus à la réalité du terrain et qu'il convient d'exposer afin de faire état de l'amélioration régulière des connaissances scientifiques et des pratiques d'élevage par la filière.

En principe, pas plus de 3 semaines en bâtiment en début de vie

D'après le rapport, les canards à foie gras passent les 4 premières semaines de leur vie en bâtiment sans accès extérieur durant la journée (p.46) alors qu'en vérité, cette première phase de l'élevage varie généralement de 2 à 3 semaines selon le climat.

Le rapport oublie de mentionner le fait que cette première phase en bâtiment chauffé est essentielle pour les canetons car ceux-ci doivent être suffisamment emplumés pour pouvoir être sortis sur les parcours extérieurs. En effet, ce plumage est nécessaire pour les isoler de l'eau et des températures basses. Sans un développement suffisant du plumage, les canetons risqueraient donc fortement de mourir s'ils avaient accès à un parcours extérieur durant ces premières semaines, surtout en cas de grand froid ou de pluie. Ceci explique que les canetons puissent être protégés en bâtiment, avec un système de chauffage indispensable à leur bien-être, jusqu'à 4 semaines en hiver. En revanche, en été, cette période peut ne pas dépasser 8 jours. La durée de maintien en bâtiment correspond ainsi toujours à une gestion des risques pour les jeunes canetons.



Canards en plein air.

Les palmipèdes gras passent environ 90% de leur vie en plein air.

Les cages individuelles n'existent plus

Le rapport intègre la cage individuelle (ou épinette individuelle) parmi les types de logements utilisés durant la phase d'engraissement (p.21). Or, la cage individuelle a disparu de la production dans l'ensemble des pays producteurs de l'UE depuis plusieurs années désormais. La filière a en effet adapté ses installations de logements à la Recommandation du 22 juin 1999 du Conseil de l'Europe concernant les canards de Barbarie, les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques ainsi que les oies domestiques et leurs croisements. Toutes les épinettes individuelles ont été remplacées par des logements collectifs répondant à l'ensemble des exigences contenues dans la Recommandation, à savoir :

- « - se tenir debout dans une posture normale,
- se retourner sans difficultés,
- déféquer en effectuant des mouvements normaux,
- battre des ailes,
- effectuer des mouvements normaux de lissage de plumes,
- interagir normalement avec d'autres individus,
- accomplir les mouvements normaux liés à la prise d'aliments et d'eau. »⁴

La surface des loges collectives comprenant un minimum de 3 animaux permet justement de répondre à ces exigences. En effet, un canard au repos occupe 1000 cm² au sol tandis qu'un canard qui effectue un battement d'aile couvre une surface projetée au sol de 2000cm² (il bat des ailes environ 2% de son temps). Ainsi, la surface minimale permet à un canard d'étendre ses ailes (2000 cm²) et aux deux autres d'être au repos (1000 cm²), soit une surface totale minimale de 4000 cm². Pour un groupe de 4 canards, cette surface s'élève à 5000 cm² minimum et à au moins 1200 cm² par canard pour un groupe de 5 canards ou plus.⁵Le changement de ces logements a représenté un investissement de plus de 100 millions d'euros.

⁴ Recommandation adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages (T-AP) du Conseil de l'Europe le 22 juin 1999 (Article 10.7) Disponible ici : <https://bit.ly/2LJq0jO>

⁵ Note de service DGAL/SDSPA/N2011-8176 du ministère français de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, 25 juillet 2011.

**Les épinettes individuelles
n'existent plus**



**Des logements collectifs sont
aujourd'hui systématiquement
utilisés**



Alimentation assistée : amélioration des dispositifs et réduction de la durée

Vieux de plus de 20 ans, le rapport n'est pas non plus à jour en ce qui concerne l'étape de l'alimentation assistée. En effet, le rapport explique que 30% des palmipèdes sont nourris durant la phase d'engraissement avec un entonnoir à l'intérieur duquel est disposée une vis sans fin de type manuelle ou munie d'un moteur électrique.

Or, comme l'expliquent Guy, Pingel et Baéza (2013), le matériel de distribution de l'aliment pendant cette phase n'a cessé d'être modernisé : qualité de matériau, longueur de l'entonnoir, structure de l'aliment (maïs en grain entier ou concassé), motorisation de l'appareil.... Aujourd'hui, la durée de distribution d'un repas varie entre 3 et 6 secondes en moyenne, loin des 45 à 60 secondes décrites dans le rapport (p.20).

Bien que les systèmes traditionnels d'alimentation assistée soient désormais plus rares, la mauvaise image souvent associée à cette pratique est le plus souvent due à la méconnaissance de celle-ci. En pratique, ces systèmes sont loin d'être des causes d'inconfort car ils sont utilisés par des professionnels qualifiés réalisant leur geste avec savoir-faire et dextérité.



Entonnoir manuel. Le maïs entier est descendu dans le jabot du palmipède en tournant la manivelle.



Entonnoir équipé d'un moteur électrique.



- Un des dispositifs actuels :**
- Un réservoir porté sur charriot évite de porter des seaux
 - Un dispositif de distribution de maïs en farine avec faible pression hydraulique ou pneumatique permet de réduire la longueur de l'entonnoir
 - Un système interne permet un ajustement permanent des doses.

Les palmipèdes profitent de la lumière du jour et de lumière électrique

Le rapport affirme que dans certaines fermes, les canards ou les oies restent dans le noir presque tout le temps, sauf durant la phase d'engraissement (p.21). Cette allégation s'avère inexacte tant en 1998 que de nos jours. Les palmipèdes disposaient et disposent toujours d'un accès à un parcours extérieur durant la majeure partie du cycle d'élevage. Logés en bâtiment uniquement durant les 2-3 premières semaines de leur vie par protection et durant les derniers jours pour la phase d'engraissement (9 à 12 pour les canards, 12 à 15 pour les oies), une luminosité suffisante (naturelle ou artificielle) y est assurée, tout comme le niveau adéquat de température, d'humidité et de ventilation. Il est bien dommage que le rapport ne précise pas combien de fermes visitées maintenaient les palmipèdes dans la pénombre, ni le niveau de celle-ci mais juge pourtant « *raisonnable de conclure que lorsque les oiseaux sont gardés dans l'obscurité, ils sont susceptibles de montrer un comportement exploratoire altéré et donc ne seraient pas susceptibles de s'exercer correctement* » (p.35). Il s'agit là d'une allégation gratuite, non-démontrée et en décalage avec la réalité du terrain.



Canards mulards bénéficiant de lumière naturelle en phase d'engraissement.

Les palmipèdes n'ont aucune difficulté à se tenir droit

L'absence de précisions sur les visites effectuées par certains membres du SCAHAW est également à déplorer lorsqu'est abordé le sujet de la posture des palmipèdes : *« Des experts du groupe de travail ont observé lors des visites dans les unités d'engraissement que les jambes des animaux nourris de force étaient plus excentrées, loin de la ligne médiane du corps, de sorte que (...) la jambe ne puisse pas être tenue verticalement lorsque l'oiseau est debout ou en marchant. Ils en ont conclu que cela avait été causé par la grande expansion du foie. (...) Ils supposent donc que la force latérale sur les articulations des jambes doit être accrue lorsque les oiseaux avec un foie hypertrophié sont debout ou marchent mais cela n'a pas été étudié. »* (p.34)

En réalité, le grossissement du foie n'exerce aucune pression sur les pattes. Les palmipèdes – à l'instar de bien d'autres oiseaux – sont naturellement capables de stocker de grosses quantités de nourriture tout en se tenant parfaitement debout. Ils arrivent également à courir en battant des ailes, même avec un foie de plus de 600 grammes dans l'abdomen, et même à prendre leur envol pour de longs voyages migratoires. Ainsi, comme l'indiquent Knudsen & al. (2018), chez certains oiseaux, comme la fauvette des jardins (*Sylvia borin*) ou le colibri à gorge rubis (*Archilochus colubris*), le poids vif peut être plus que doublé en l'espace de quelques jours ou semaines, avec des réserves essentiellement sous forme de lipides. Il a aussi été observé qu'en captivité plusieurs espèces d'échassiers migrateurs, ayant accès à une alimentation à volonté, pouvaient avoir une ingestion jusqu'à 8 fois supérieure à celle nécessaire pour couvrir leur métabolisme basal, et dépassant les niveaux nécessaires à la reproduction ou au maintien en conditions de froids extrêmes par exemple (Kvist et Lindstrom, 2003).

Comme le rapport l'admet lui-même, aucun élément scientifique ne vient appuyer l'hypothèse d'une pression accrue sur les pattes en raison du grossissement du foie. De plus, les pratiques d'engraissement ont beaucoup évolué en 20 ans en particulier car les travaux scientifiques ont identifié que l'optimum qualitatif pour la transformation des foies gras se situait à des poids moyens de 450 à 550 g. Ainsi, les grilles de paiement dans le cadre de la politique contractuelle des entreprises avec les producteurs valorisent au meilleur prix ces foies qui constituent donc l'objectif de production. Autrefois, l'intérêt d'un producteur était d'obtenir un poids de foie maximum, base de sa rémunération. Aujourd'hui un canard en fin d'engraissement ne peut se distinguer d'un canard non engraisé que par des yeux experts.

Des suggestions sans conclusions



Bien que le rapport SCAHAW a vocation à fournir des recommandations opportunes à la Commission européenne, il concède ne pas pouvoir tirer de conclusions sur plusieurs éléments centraux du bien-être des palmipèdes gras comme le caractère pathologique de la stéatose hépatique, la peur des animaux face au gaveur ainsi que le stress durant la phase d'engraissement.

La stéatose hépatique n'est pas pathologique chez les palmipèdes

Le rapport s'avère ambigu sur la question centrale de la stéatose hépatique causée par la phase d'engraissement afin que le foie devienne gras. Tout en confirmant la totale réversibilité du processus d'engraissement⁶, le rapport ne juge pas ce fait comme suffisant pour considérer que l'évolution du foie durant la phase d'engraissement n'a pas de caractère pathologique. Le rapport reprend une étude de 1984 (Bogin et al.) affirmant que si la phase d'engraissement se prolonge de 3 à 4 jours par rapport à la période habituelle, le niveau de dommage des cellules augmente considérablement et que donc, ce niveau de stéatose hépatique devrait être considéré comme pathologique. Néanmoins, le rapport s'appuie sur un prolongement de la période d'alimentation assistée pour faire cette affirmation (pp.40-41) et surtout, concède qu'une étude épidémiologique sur 20 000 carcasses (Bénard, 1992) a révélé que les lésions pathologiques dans le foie (périhépatite, fibrose, nécrose locale) étaient très rares (moins de 0.5% des carcasses).

Face à ces divers éléments, le rapport peine à démontrer le caractère pathologique de la stéatose hépatique et conclut qu'il « *existe de bonnes preuves que la structure et la fonction hépatiques qui seraient classées comme normales sont gravement altérées et compromises chez les canards et les oies nourris de force, mais que les voies biochimiques du métabolisme lipidique fonctionnent toujours normalement, bien qu'à un rythme plus rapide* » (p.48). Le rapport n'affirme donc pas que le foie gras d'un

⁶ Des expériences ont montré que les cellules hépatiques ne montraient plus de signe d'excès de lipides après quatre semaines suite à l'arrêt de l'engraissement (Prehn, 1996).

palmipède est un foie malade mais plutôt que certains pathologistes considèrent le niveau de stéatose obtenu par la phase d'engraissement comme pathologique alors que d'autres non (pp.41-42). Le rapport regrette le manque de données sur le métabolisme des minéraux et les contrôles homéostatiques hormonaux correspondants, l'examen de l'oropharynx pour rechercher des lésions tissulaires et la détermination du temps d'adaptation nécessaire pour atténuer le réflexe nauséux associé à l'alimentation dite « forcée » (p.48). Depuis lors, bien des études ont été conduites confirmant le caractère non pathologique de la stéatose hépatique pour les palmipèdes à foie gras, notamment via l'étude de la lipogenèse hépatique des canards.⁷

Pas de peur particulière vis-à-vis de la personne en charge de nourrir l'animal

Des membres du groupe de travail auraient observé durant la phase d'engraissement que juste avant le repas, les canards et les oies adoptaient des comportements d'évitement envers la personne qui les nourrissait. Toutefois, ils auraient aussi observé que les oiseaux manifestaient moins de comportement d'évitement vis-à-vis de la personne qui les nourrissait que vis-à-vis d'un visiteur marchant le long des cages une heure après le repas.⁸ Pour le rapport, « *cela suggère que l'étranger est à ce moment-là plus aversif que celui qui le nourrit mais ne donne aucune information sur le processus d'alimentation forcée lui-même* » (p.33). Le rapport ne parvient donc à tirer « *aucune preuve scientifique concluante quant à la nature aversive du processus de gavage* » (p.63), ce qui ne l'empêche pourtant pas de conclure plus loin que la phase d'engraissement telle que réalisée contrevient au bien-être des animaux (p.65).

Pas de stress lors de la phase d'engraissement

Le rapport décrit une expérience menée par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur 30 canards mulards pour tester le lien de causalité entre la phase d'engraissement et le stress chez l'animal (Faure et al., 1996). Or, les données de réactivité surrénalienne n'ont pas montré de différence significative entre la période d'engraissement et la période précédant celle-ci. Le rapport admet ainsi que ces données ne sauraient démontrer que la phase d'engraissement génère du stress chez le canard mulard mais estime néanmoins qu'aucune conclusion définitive ne peut être tirée sur l'activité physiologique des oiseaux en raison de la seule prise en compte de l'activité pituitaire-surrénale durant cette expérience (pp.37-38). Pour autant, une expérience réalisée en 2001, par l'INRA également, sur des canards mulards est venue confirmer que la manipulation de l'animal, l'intubation et l'introduction de la nourriture dans la l'œsophage n'avaient donné lieu à aucune observation de stress aigu ou chronique, mesuré par dosage de la corticostérone dans le sang.⁹

⁷ Parmi lesquelles :

- Scientific study from Elisabeth Baeza, INRA Prod. Anim, 2013, 26 (5), 403-414.

- PhD Thesis from Wittawat MOLEE, « Facteurs de variation de la composition lipidique des membranes plasmiques des hépatocytes chez les palmipèdes : relation avec le rendement technologique des foies gras », S.E.V.A.B., 2006.

- E Baéza & collab., « Canards de Barbarie, Pékin et leurs hybrides : aptitude à l'engraissement », INRA Productions, 2005

⁸ Le rapport indique que l'information sur l'aversion des animaux pour les visiteurs provient du membre Jean-Michel Faure (chercheur à l'INRA).

⁹ D. Guéméné & al., « Force-feeding procedure and physiological indicators of stress in male mule ducks », British Poultry Science, 2001

Des recommandations pourtant très orientées basées sur une perception anthropomorphique inappropriée



Dans son rapport, le SCAHAW n'a pas été en mesure de démontrer le caractère pathologique de la stéatose hépatique, pas plus que l'hypothèse de stress ou de peur des palmipèdes en phase d'engraissement. Pire encore, il s'avère inexact tant en ce qui concerne la durée de maintien en bâtiment des canetons, l'accès à la lumière et l'habilité à se tenir droit. Ces inexactitudes ne sont certainement pas liées à une quelconque malhonnêteté intellectuelle mais à un manque de recherche propre. Le rapport n'offre hélas pas de précisions sur les quelques visites qui ont pu être menées par certains des membres du groupe de travail, tant sur le nombre de fermes que sur les objectifs et la méthode d'observation. Il s'est ainsi surtout basé sur la littérature disponible à l'époque et a assez logiquement admis que plusieurs éléments du rapport étaient basés sur un nombre faible de publications scientifiques et sur des observations individuelles d'experts dans des exploitations (p.68).

Malgré cet aveu, le rapport parvient à la conclusion générale suivante : « *L'alimentation forcée, telle que pratiquée actuellement, est préjudiciable au bien-être des oiseaux* » (p.65). Et parmi ses recommandations spécifiques, le rapport indique « *qu'aucun processus augmentant la taille du foie ne devrait être utilisé si la fonction de celui-ci est modifiée de manière significative ou qu'il entraîne directement ou indirectement une mortalité accrue, une douleur ou une détresse chez l'animal* » (p.67).

Pourtant, comme indiqué plus haut, le rapport n'a pas su tirer de conclusions tranchées sur le caractère dit pathologique de la stéatose hépatique chez les canards et les oies, ni sur l'hypothèse de stress et de peur des palmipèdes face à la personne en charge de les engraisser. Cette hypothèse est d'ailleurs mise à mal par une étude de 2017 de l'Institut Technique des Filières Avicole, Cunicole et Piscicole (ITAVI), qui indique un taux de mortalité inférieur durant la phase d'engraissement (1,90%) que durant la phase d'élevage (3,53%). Ces chiffres sont d'ailleurs en baisse par rapport à 2016 (3,57% en phase d'élevage et 2,26% en phase d'engraissement).¹⁰ En outre, les observations de terrain indiquent qu'il n'est pas rare de conduire des lots d'animaux en engraissement sans aucun cas de mortalité, celle-ci n'étant pas due à l'augmentation du poids de foie mais pouvant être induite par divers facteurs tels qu'une mauvaise maîtrise du geste par l'opérateur.

Le reste des recommandations spécifiques relève plus du bon sens que de l'expertise scientifique : il était en effet déjà évident à l'époque pour la filière que les personnes en charge des animaux devaient être formées et compétentes et qu'il était dans l'intérêt de la filière que des recherches concernant la production soient menées, que des programmes de surveillance de la mortalité, de la morbidité et d'autres indicateurs de bien-être soient conduits. Or, plusieurs recherches ont été menées depuis 1998 sur

¹⁰ Programme RENAPALM : Gestion technico-économique des éleveurs et gaveurs de palmipèdes à foie gras – Résultats 2017

les améliorations des pratiques d'élevage et les alternatives à l'alimentation assistée.¹¹ De plus, des programmes de surveillance du bien-être animal sont conduits, à l'image de « Palmi G confiance », qui depuis 2014 engage de manière volontaire les professionnels en France à faire contrôler, par un organisme indépendant, la bonne application de la Charte européenne pour la production de palmipèdes gras et d'un certain nombre d'indicateurs de bien-être animal.¹²

Euro Foie Gras plaide pour des rapports basés sur l'expérimentation et l'observation méthodique



Au vu des inexactitudes décelées et du caractère désuet de plusieurs éléments du rapport SCAHAW de 1998 ainsi que des évolutions menées par la filière depuis plusieurs années notamment en matière de logement et de dispositifs d'engraissement, Euro Foie Gras considère que ce document ne peut plus constituer une référence valable sur le bien-être des palmipèdes gras. En effet, tout document de référence visant à émettre des recommandations au niveau national ou européen sur la production de foie gras doit pouvoir intégrer les données scientifiques les plus récentes et édicter des conclusions plus grandement basées sur l'expérimentation que sur l'observation individuelle, et avec des méthodes de recherche objectives clairement définies. La filière européenne du foie gras s'est toujours montrée ouverte aux initiatives scientifiques visant à améliorer tant le bien-être et la santé des animaux que l'ergonomie et la productivité des éleveurs de palmipèdes gras et continuera dans cette voie.

¹¹ Depuis 1998, plusieurs recherches ont été menées sur des alternatives à l'alimentation assistée. En 2006, une expérimentation (Guy & Fernandez, 2013) visant à engraisser le foie des canards mulards en leur fournissant de la nourriture tout en alternant avec des périodes sans nourriture (**séquence rationnement alimentaire-relâchement**) a montré que les canards mulards sont capables de surconsommer et d'engraisser leur foie spontanément, bien que cet engraissement reste très modéré (le foie passe de 60g à 150g) de sorte qu'en l'état actuel des connaissances, cette technique ne peut se concevoir que pour un pré-engraissement permettant de raccourcir la durée de l'alimentation assistée. Une autre alternative ayant été étudiée dès 2009 est celle des possibles **comportements d'hyperphagie** (surconsommation servant à constituer des réserves) correspondant à la période pré-migratoire des palmipèdes. L'expérimentation a consisté à simuler la survenue de la période automnale dans un bâtiment obscur afin de déclencher une hyperphagie chez les oies. La stéatose hépatique induite par ce système est cependant en moyenne moitié moindre que celle obtenue dans le système d'engraissement conventionnel (Knudsen et al., 2018), d'autant plus qu'une telle alternative confinerait les animaux en bâtiment alors que, pour rappel, les canards et les oies vivent actuellement 90% de leur existence en parcours extérieur.

¹² La Charte européenne pour la production de palmipèdes gras est disponible ici : https://www.eurofoiegras.com/wp-content/uploads/2019/05/FR-EUROFOIEGRAS_CHARTE.pdf
Pour plus d'informations sur la démarche « Palmi G Confiance » : <https://elevation-gavage.fr/le-foie-gras/les-engagements>.